

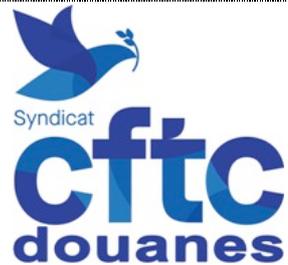
SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Réunion Technique relative au Chantier de la Surveillance

Le 13/03/2023, une réunion technique Surveillance s'est tenue dans les locaux de la DG.

M. Jean-François DUTHEIL, Directeur Général Adjoint, a ouvert cette séance concernant l'évolution des formations initiales des agents de la Surveillance, agents piétons, CSDS/CDU, motocyclistes et équipes cynophiles. Selon M. DUTHEIL, la Douane occupe toujours une place importante dans l'action de l'Etat et ce dernier a rappelé que les enjeux opérationnels, technologiques, de lutte contre la fraude, ainsi que l'attachement de l'Administration aux conditions de travail et à la sécurité des agents nécessitaient de faire évoluer les conditions de formation des différents acteurs de la surveillance.

M. Marc GALERON, Directeur de l'ENDLR, a dressé, aux organisations syndicales présentes, un constat sur la situation actuelle et les améliorations envisagées.

Formation initiale des agents terrestres de cat. B et C :

- **Délocalisation de certaines formations vers l'END Tourcoing** : sans précision à ce jour.
- **Hébergement** : rénovation des structures existantes pour en augmenter la capacité.
- **Intégration d'une nouvelle formation garde-frontière** : 18 heures de cours.
- **Calendrier et format des stages théoriques** : augmenter le nombre d'heures des formations initiales malgré les contraintes temporelles subies (date des mutations, concours communs du Ministère pour la cat. C).
- **Allègement du contenu de la formation existante** : se recentrer sur les enseignements fondamentaux.

(contentieux douane et CI, cash control, garde-frontière, rédaction des procédures) et la consolidation des fondamentaux de la surveillance (moins de cours magistraux, plus de cas pratiques, plus de temps d'assimilation pour l'agent.

- **Mise en cohérence des dispositifs d'évaluation des agents en formation initiale** : vers un abandon du dernier grand oral de fin de stage pour laisser la place à une épreuve de synthèse pratique permettant de vérifier les connaissances transversales apprises pendant la formation et juger de l'attitude des agents en situation réelle de cas pratique.

La CFTC, comme d'autres OS, souhaiterait que le rôle du chef d'équipe soit enfin reconnu et valorisé financièrement. La CFTC se félicite que l'Administration souhaite un enseignement plus rationnel, équilibré et étoffé en termes d'heures, même s'il faudra faire attention à ne pas abuser du e-learning dans le cadre de la formation professionnelle.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Formation initiale des CSDS/CDU:

- Stage initial passant de 5 à 7 semaines, décomposé en trois blocs :

- Formations Tir et TPCI obligatoires
- Management, Ressources Humaines et maîtrise des risques
- Contentieux, LCF, régime de travail et application Matthieu.
- **Stage complémentaire sur volontariat CSDS + 9 mois** (actualités de la surveillance, attentes du Chef Divisionnaire, conduite de réunion, période d'échanges en suite du stage initial).

La CFTC estime normal de tendre vers l'obligation des formations TPCI et Tir pour les encadrants et partage l'avis de l'Administration et des autres OS selon lequel ces stages doivent s'adresser en priorité et sans distinction catégorielle (A ou B) aux agents encadrants.

Formation initiale Motocyclistes :

Pas de grand changement, hormis la présence d'un troisième formateur permanent à l'école, la formation à l'escorte (Police Nationale) et AGNET, dans la formation initiale.

La spécialité souffre d'un manque d'attractivité et de communication positive, actuellement. Les raisons exposées sont les risques plus importants auxquels font face les collègues motards pour une faible différence de rémunération, une évolution réglementaire du code de la route obligeant à avoir le permis de conduire moto depuis au moins deux ans pour les postulants, une perte d'autonomie, en service, des escouades motards, les cantonnant à du rabattage de véhicules au quotidien et une perception négative du stage initial pouvant dissuader certains collègues de poser leur candidature. Viennent se rajouter la vétusté des installations de l'école des douanes et de certains équipements individuels.

L'Administration souhaite :

- Faire le point avec les formateurs sur le besoin en équipements neufs.
- Re-proposer le stage en interne y compris vers des collègues n'ayant pas réussi une précédente session.
- Éventuellement la tenue d'un concours externe spécifique pour le recrutement de motards.
- Un recrutement hors concours si nécessaire.

La CFTC estime que la spécialité d'agent motocycliste devrait être nettement mieux rémunérée eu égard aux risques réels et quotidiens sur leur sécurité et leur santé.

En complément, pour augmenter l'attrait à la spécialité, il serait raisonnable de redonner de l'autonomie aux escouades motocyclistes au lieu de les cantonner uniquement à des vacations routinières de rabattage de véhicules.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Formation initiale Equipe cynophile (EMC)

- Désignation d'un référent Maître de Chien (MdC) au sein du centre cynophile de l'ENDLR.

- Révision du processus de sélection des maîtres de chien anti-stupéfiants : une candidature fera l'objet d'un triple agrément : Référent régional EMC, Jury avec présence d'un psychologue, et validation par la DG.

- Remise à niveau du parc automobile pour l'entraînement des EMC : véhicules nouveaux de différents gabarit non pollués par les stupéfiants du fait d'exercices répétés.

- Réfection de la totalité des chenils et augmentation de leur capacité : + 6 chenils et mise aux normes sanitaires actuelles.

- Expérimentation du marquage dit passif (*ne concernera pas les labradors*) :

- Permettre de former des chiens déjà adultes.

- Permettre d'élargir le spectre des stupéfiants recherchés par un même chien.

- Permettre de former des chiens spécialisés cash/tabacs (la spécialisation stups/cash n'est pas opportune)

L'Administration a précisé que le marquage dit actif reste la règle à ce jour.

La CFTC a demandé la revalorisation de l'allocation pour chien de service vu l'augmentation du coût de la vie et une demande complémentaire d'allocation pour les chiens "retraités".

Les pistes d'amélioration proposées sont pour la plupart positives et beaucoup de remarques de bon sens ont été exprimées, ce dont la CFTC ne peut que se satisfaire.

La CFTC restera néanmoins attentive, tant les sujets discutés ce jour sont d'une importance capitale pour le quotidien des personnels.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.